



# Rapport

Date de la séance du CE : 4 mars 2026  
Direction : Direction de la sécurité  
N° d'affaire : 2026.SIDGS.35  
Classification : Non classifié

## Fonds du sport : approbation des comptes annuels 2025

### Table des matières

1.	<b>Synthèse</b> .....	1
2.	<b>Bases légales</b> .....	2
3.	<b>Situation financière du Fonds du sport</b> .....	2
3.1	Situation financière du Fonds du sport .....	3
3.2	Enveloppe financière du Conseil du Jura bernois.....	3
4.	<b>Administration du Fonds du sport</b> .....	4
4.1	Statistiques des demandes .....	4
4.2	Frais administratifs .....	4
5.	<b>Proposition</b> .....	5

### 1. Synthèse

Pour la société coopérative Swisslos, 2024 était une année record. Le bénéfice net n'a jamais été aussi élevé, ce qui a conduit en 2025 à un versement aux cantons sans précédent. Le canton de Berne a touché 82 716 868 francs, soit 17,6 % de plus par rapport à l'année précédente. Par ACE 786/2025 du 13 août 2025, le Conseil-exécutif a décidé de reverser le maximum possible au Fonds du sport (35 %, soit 28 950 900 CHF). Il a renoncé, dans le même arrêté, à fixer un contingent pour le domaine des infrastructures sportives.

Les comptes annuels du Fonds du sport ont bouclé le 31 décembre 2025 sur un solde consolidé de 43 988 430 francs. Après déduction des subventions promises non encore versées (16 162 353 CHF), l'avoir net s'élevait à 27 826 077 francs.

Conformément à l'article 20, alinéa 1 de la loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne (loi sur le statut particulier, LStP ; RSB 102.1), le Conseil du Jura bernois (CJB) dispose d'une enveloppe financière dont le montant est défini en fonction du pourcentage que représente la population du Jura bernois par rapport à celle de l'ensemble du canton. En conséquence, 1 468 100 francs de recettes ont été attribuées au Fonds du sport Jura bernois.

Le 31 décembre 2025, le Fonds du sport Jura bernois présentait un solde de 4 076 566 francs. Après déduction des subventions promises non encore versées (157 194 CHF), l'avoir net s'élevait à 3 919 372 francs.

En raison du changement de canton de Moutier et des conventions conclues à ce titre, un transfert de fortune aura lieu en 2026, dont le montant devra encore être définitivement calculé.

Le Contrôle des finances a inspecté les dossiers (demandes) du Fonds du sport en octobre 2025. La révision des comptes annuels et l'examen des dossiers restants ont été effectués en janvier 2026. La validation définitive des comptes annuels aura lieu après la clôture des comptes du canton, de sorte que l'attestation définitive ne confirmera l'exactitude des comptes annuels présentés ici que le 18 mars 2026.

## **2. Bases légales**

- Loi cantonale du 10 juin 2020 sur les jeux d'argent (LCJAr ; RSB 935.52), articles 46, 47, alinéas 1 et 2, et 51
- Ordonnance cantonale du 2 décembre 2020 sur les jeux d'argent (OCJAr ; RSB 935.520), articles 90 et 93, alinéas 1 et 2
- Loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne (Loi sur le statut particulier, LStP ; RSB 102.1), articles 19, 20 et 21a à 21c
- Ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1), article 43, alinéa 1, lettre e
- Concordat du 15 novembre 2023 entre le canton de Berne et la République et Canton du Jura concernant le transfert de la commune municipale de Moutier dans le canton du Jura (Concordat sur le transfert de Moutier ; RSB 105.234-1), articles 16 ss
- Accord d'exécution du 26 novembre 2025 entre le canton de Berne et la République et Canton du Jura relatif au transfert de la commune municipale de Moutier dans le canton du Jura concernant le partage des biens (Accord d'exécution n° 19 ; RSB 105.235.1-19), articles 1 ss

## **3. Situation financière du Fonds du sport**

Par ACE 786/2025<sup>1</sup> du 13 août 2025, le Conseil-exécutif a décidé de reverser un montant de 28 950 900 francs au Fonds du sport, ce qui correspond au plafond de 35 % de la part du canton de Berne au bénéfice net de Swisslos.

Le total des dépenses s'est élevé à 24 193 820 francs (2024 : 16 728 943 CHF). Les importantes régularisations s'expliquent par le changement de canton de Moutier au 1<sup>er</sup> janvier 2026. De grands projets ont pu être achevés et comptabilisés, comme la construction de la nouvelle piscine couverte de Neufeld à Berne, la construction des nouvelles salles multisports aux Champs-de-Boujean ou la rénovation de la piscine en plein air de Saint-Imier. De plus, pour des raisons de procédure, seule la moitié de la subvention accordée en 2025 pour la relève dans le sport de compétition a pu être versée. Les comptes annuels bouclent sur un excédent de recettes de 4 757 079 francs.

Les subventions promises se montaient à 16 162 353 francs au 31 décembre 2025, dont 157 194 francs à charge du Fonds du sport Jura bernois. Après leur déduction, l'avoir net du Fonds du sport dépasse celui de l'année précédente et s'élève à 27 826 078 francs à fin 2025. Il comprend aussi l'avoir du Fonds du sport Jura bernois, d'un montant de 3 919 372 francs.

<sup>1</sup> [2025.SIDGS.598](#)

En raison du changement de canton de Moutier et en vertu des articles 16, alinéas 1 et 2, lettre *b*, et 18, alinéa 1, lettre *a* du Concordat sur le transfert de Moutier, le canton du Jura a droit à une part de la fortune nette du canton de Berne, notamment aux engagements envers les fonds des capitaux de tiers. Pour le Fonds du sport, il s'agit de la fortune brute au 31 décembre 2025. Partant, un transfert de fortune aura lieu en 2026, dont le montant devra encore être calculé définitivement jusqu'au 30 septembre 2026 (cf. art. 3, al. 1 de l'Accord d'exécution n° 19).

Les fluctuations annuelles parfois importantes des dépenses et des promesses de subventions sont inhérentes au Fonds du sport.

### 3.1 Évolution financière du Fonds du sport

Tableau 1 : évolution du Fonds du sport de 2021 à 2025 (montants arrondis)

En CHF	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes	15 200 000	17 300 000	13 716 841	20 225 967	28 950 900
Versements	- 10 526 554	- 11 922 280	- 10 873 507	- 16 728 943	- 24 193 820
<b>Avoir brut</b>	<b>27 513 273</b>	<b>32 890 992</b>	<b>35 734 327</b>	<b>39 231 351</b>	<b>43 988 431</b>
Subv. promises	- 12 437 873	- 11 487 060	- 20 092 781	- 21 387 980	- 16 162 353
<b>Avoir net</b>	<b>15 075 400</b>	<b>21 403 932</b>	<b>15 641 546</b>	<b>17 843 371</b>	<b>27 826 078</b>

### 3.2 Enveloppe financière du Conseil du Jura bernois

Conformément à la LStP, le CJB dispose, pour ce qui est du Fonds du sport, des mêmes compétences en matière d'autorisation de dépenses que le directeur de la sécurité. Les demandes en provenance du Jura bernois doivent être soumises au service compétent de la Direction de la sécurité, soit le Fonds du sport. Celui-ci les examine formellement, les traite, calcule le montant des subventions et prépare les dossiers. Il les transmet ensuite au CJB afin que celui-ci statue définitivement sur les demandes relevant de sa compétence. Pour les affaires qui dépassent la compétence financière du CJB, ce dernier émet une proposition, qu'il remet au Fonds du sport à l'intention de l'autorité compétente.

Une part des recettes du Fonds du sport est attribuée chaque année au CJB. Elle correspond au rapport en termes de population entre le Jura bernois et le canton. En 2025, cette part s'élevait à 5,071 %. À l'exception des subventions octroyées aux projets du Jura bernois relevant de la compétence du Grand Conseil (mais ce cas de figure ne s'est encore jamais présenté), toutes les subventions promises pour les demandes émanant du Jura bernois sont prélevées sur ce montant. Le solde restant à la fin de l'année est reporté sur l'année suivante.

En 2025, la part des recettes du Fonds du sport attribuée au Jura bernois, calculée proportionnellement à la population de cette région, a atteint la somme de 1 468 100 francs.

En 2025, les dépenses du Fonds du sport Jura bernois se sont élevées à 786 779 francs au total, l'excédent de recettes est donc de 681 320 francs. Après déduction des subventions promises de 157 194 francs, un montant bien inférieur à celui de 2024, l'avoir net et donc les réserves du Fonds du sport Jura bernois ont augmenté une nouvelle fois de près d'un million de francs, pour atteindre 3 919 372 francs (2024 : 2 932 755 CHF). L'avoir net correspond à presque quatre fois l'alimentation annuelle moyenne des cinq dernières années.

## 4. Administration du Fonds du sport

La charge de travail élevée pesant sur le personnel du service Fonds et autorisations (FOBE) et les ressources limitées ont eu des effets insidieux sur le Fonds du sport. Cette situation a conduit à une surcharge de travail et à d'importants retards dans le traitement des demandes. Le départ à la retraite d'un collaborateur a encore compliqué cette situation. S'agissant du traitement des demandes, le développement et la mise en œuvre de mesures visant à accroître l'efficacité mobilisent d'abord des ressources, avant de déployer des effets d'allégement. Le changement de canton de Moutier au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et des projets spéciaux ont nécessité un effort supplémentaire, qui a ralenti le traitement des demandes. Les affaires en suspens qui s'accumulent ne peuvent pas être traitées à brève échéance.

L'essentiel du traitement des demandes adressées au Fonds du sport requiert environ 2,2 équivalents plein temps (EPT), auxquels s'ajoutent des prestations de la cheffe de service et de sa suppléance (respectivement 0,25 et 0,65 EPT) ainsi que de la comptabilité (0,15 EPT).

### 4.1 Statistiques des demandes

Au cours de l'année sous revue, le nombre de demandes déposées au Fonds du sport a encore pris l'ascenseur, pour atteindre 2358, ce qui représente une augmentation de 165 demandes, soit 8 %. Cette évolution s'explique en particulier par une hausse marquée dans les domaines du matériel sportif, de la relève dans le sport populaire et dans les compétitions sportives. Le nombre de demandes émanant du Jura bernois correspond à une part de 6,3 %. Avec 149 demandes, il se situe environ au même niveau que l'année précédente (152).

En 2025, le nombre de demandes traitées a diminué de 180, pour atteindre 2205 (contre 2385 en 2024). Le nombre d'affaires en suspens augmente en conséquence. 2072 demandes ont été admises (94 %), 11 rejetées et 122 renvoyées. Des subventions ont été promises à hauteur de 18 552 734 francs, un peu plus qu'en 2024 (18 125 165 CHF).

### 4.2 Frais administratifs

Pour 2025, les frais administratifs du Fonds du sport ont légèrement baissé, pour atteindre 515 509 francs (contre 572 107 CHF en 2024). Conformément à l'article 93, alinéa 2 OCJAR, ils sont comptabilisés comme charges dans les comptes annuels (Fonds du sport : 489 367 CHF, Fonds du sport Jura bernois : 26 141 CHF). La part du Jura bernois est calculée sur la base du pourcentage que représente sa population par rapport à celle de l'ensemble du canton (5,071 %). Le recul des frais administratifs est surtout dû à une charge de travail réduite à la direction du Fonds du sport. Le travail supplémentaire considérable que générait le logiciel SAP s'est stabilisé.

Les frais administratifs comprennent :

- les frais de personnel directs (formation et perfectionnement inclus) du FOBE, rattaché au Secrétariat général de la Direction de la sécurité (SG DSE), pour les tâches en lien avec le Fonds du sport. Grâce à l'introduction de SAP en 2023, les soldes d'heures supplémentaires et de vacances sont directement attribués et imputés ;
- les frais de personnel indirects pour les prestations fournies au Fonds du sport par divers services du SG DSE (chancellerie, services linguistiques, etc.) ;
- les autres frais (matériels) directs du Fonds du sport (prestations fournies par des tiers, etc.) et la part aux frais matériels généraux (frais de port, informatique, locaux, etc.).

Tableau 2 : frais de personnel et de matériel à la charge du Fonds du sport en 2025 (montants arrondis)

Type de frais	
Frais de personnel directs FOBE	464 028
Frais de personnel indirects	699
Frais matériels*	50 782
<b>Total</b>	<b>515 509</b>

\* Y compris part des frais généraux

## 5. Proposition

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver les comptes 2025 du Fonds du sport et le projet d'arrêté qui figure en annexe.

### Annexes

- ACE
- Comptes annuels 2025 consolidés du Fonds du sport, y c. vue d'ensemble des subventions promises par domaine d'affectation
- Comptes annuels de l'enveloppe financière 2025 du Conseil du Jura bernois, y c. vue d'ensemble des subventions promises par domaine d'affectation
- Attestation du Contrôle des finances du 18 mars 2026 sur les comptes annuels 2025 du Fonds du sport